



NOTE TECHNIQUE

CONCERNANT LA VÈNERIE SOUS TERRE

DU BLAIREAU EN MORBIHAN

La chasse porte-t-elle atteinte à la population de blaireaux en Morbihan ?

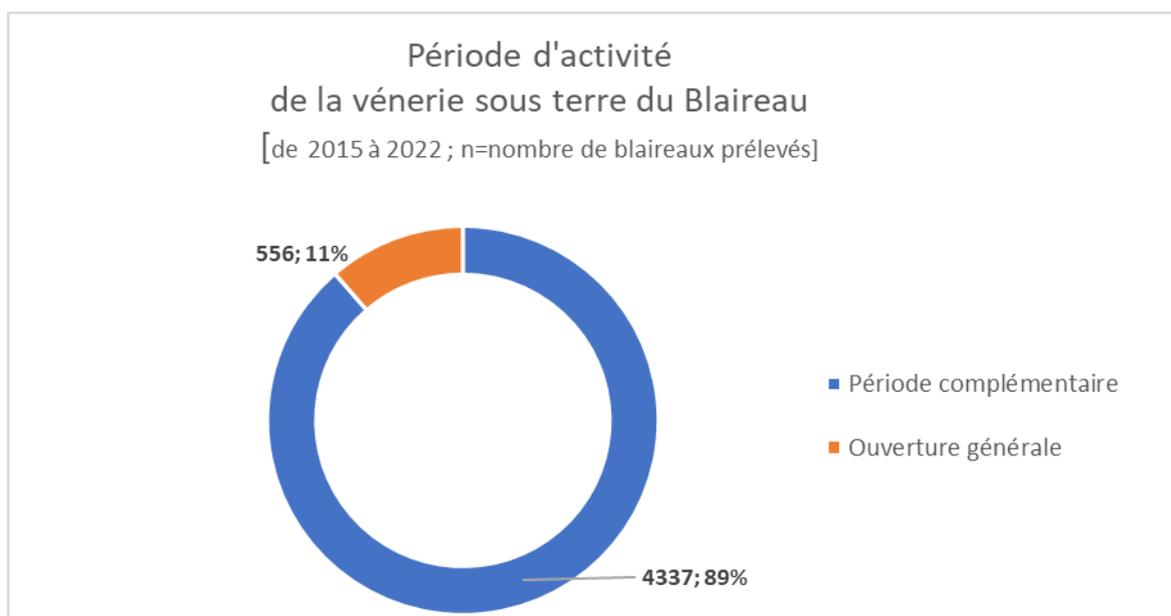
Deux axes vont permettre de préciser l'état de santé de la population de blaireaux en Morbihan. Cela nécessite :

1. Dans un premier temps de caractériser l'action de chasse du blaireau (périodes, quantités, sexe ratio...) en Morbihan. L'observation des animaux capturés permet aussi de statuer sur l'état d'allaitement des femelles adultes quand elles sont chassées au début de la période complémentaire de chasse.
2. Dans un deuxième temps de caractériser l'état de la population de blaireaux en Morbihan. Etant donné qu'il n'existe pas de méthode validée pour évaluer quantitativement une population de blaireaux (contrairement aux ongulés ou au lièvre par exemple), des indicateurs indirects seront utilisés (les blaireaux vus lors des comptages de lièvres, une enquête sur les terriers de blaireaux...), ou des études ponctuelles comme l'analyse récente des contenus stomacaux des blaireautins prélevés à la chasse...

1- CARACTERISATION DE LA CHASSE DU BLAIREAU EN MORBIHAN

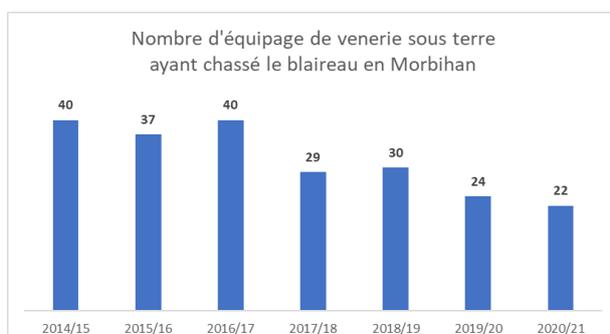
Un problème de saisie sur les prélèvements de blaireaux des saisons 2021 2022 et 2022 2023 implique qu'on ne peut pas les prendre en compte dans ce rapport dans ce chapitre 1. Seules les données sur l'allaitement (analyse des contenus stomacaux des blaireautins) sont nouvelles dans cette partie.

La chasse du blaireau se réalise en Morbihan uniquement en vènerie sous terre, qui se déroule principalement pendant la « période complémentaire de chasse », soit chaque année du 15 mai au 14 septembre (89 % des prises).

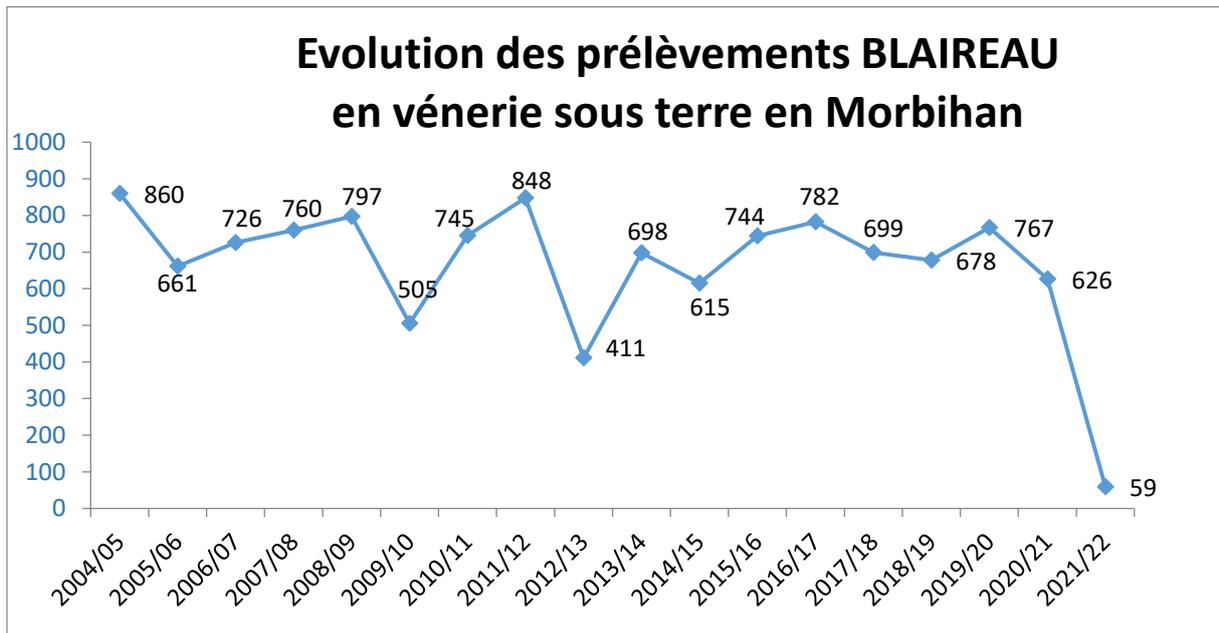


Cette répartition du temps de chasse est la même en Côtes d'Armor où 11 % des blaireaux sont capturés hors période complémentaires (moyenne de la période 2014-2020 ; *DDTM22-Note de présentation, informations relatives à l'espèce blaireau, 8 juin 2021*).

Le **nombre d'équipages de vènerie** sous terre du blaireau diminue progressivement dans le temps. Ces chasseurs pratiquent une activité très physique. Le vieillissement des chasseurs du Morbihan, dont les veneurs ne sont pas exempts, entraîne un arrêt de la vènerie plus précoce que celui de la chasse à tir. De plus les chasseurs les moins passionnés arrêtent les premiers.

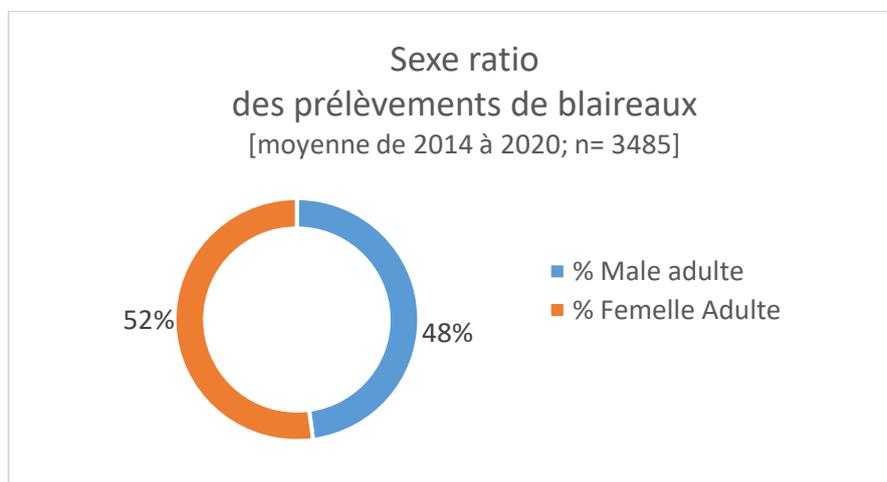


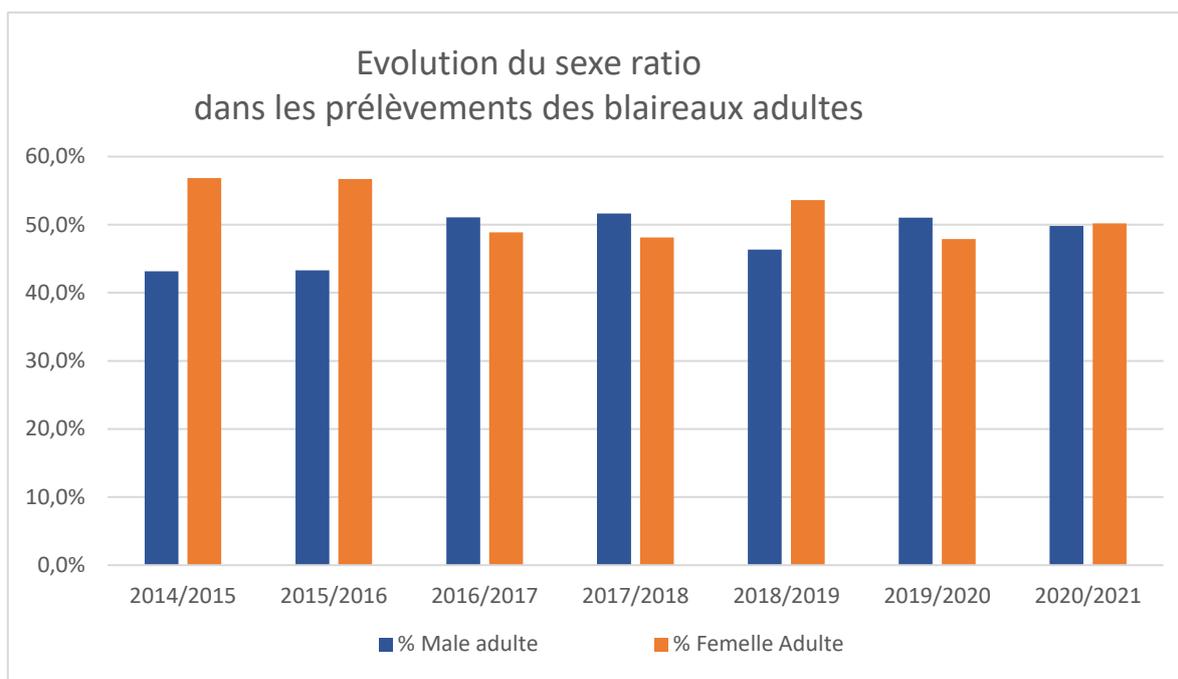
Les prélèvements de blaireaux en vénerie sous terre dans le Morbihan sont exprimés dans le graphique ci-dessous.



Les **prélèvements sont quasiment stables** entre les saisons 2004 et 2020 (la saison 2021/22 étant incomplète, elle ne sera pas comprise dans l'analyse).

Le **sexe ratio** moyen des prélèvements de blaireaux adultes est de 48 % de mâles pour 52 % de femelles (moyenne de 2014 à 2019 ; n=2933). De plus cette **proportion est stable** entre les saisons 2014 à 2020.

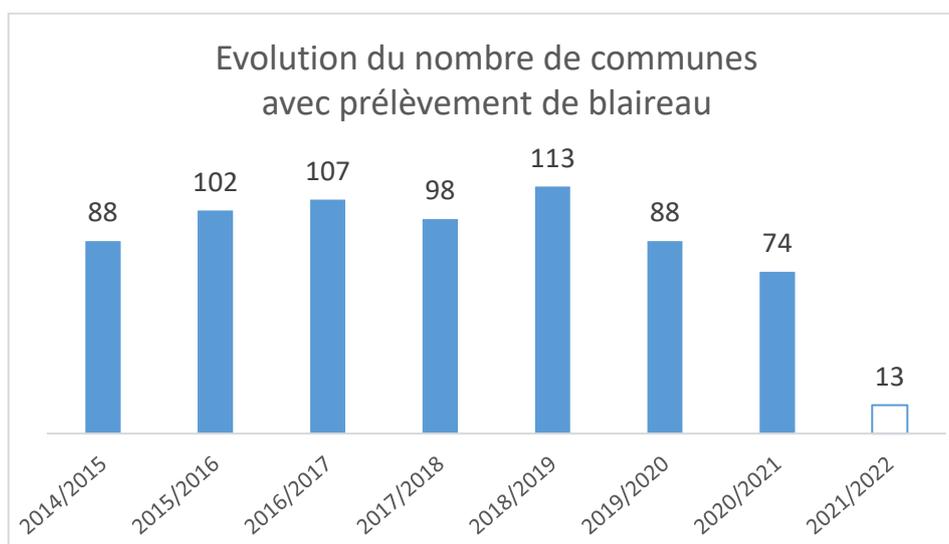




La stabilité du sexe ratio dans les prélèvements témoigne du bon état de la population de blaireaux.

Répartition des prélèvements par commune

Les prélèvements de blaireaux ont lieu en moyenne sur 96 communes (sur 260 communes en Morbihan) chaque saison (moyenne effectuée de 2014 à 2020). La dernière saison n'est pas prise en compte dans ce calcul car incomplète.



Le nombre réduit d'équipages ne permet pas d'intervenir chaque année sur l'ensemble du Morbihan. Les équipages priorisent leurs interventions sur les communes où ils sont sollicités par les agriculteurs qui subissent les déprédations de blaireaux.

Données complémentaires relatives à l'allaitement

Pendant les saisons 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021, la Fédération des chasseurs s'est rapprochée de deux veneurs particulièrement actifs en vènerie du blaireau et intéressés pour fournir des éléments complémentaires. En effet, la Fédération des chasseurs leur a demandé de noter :

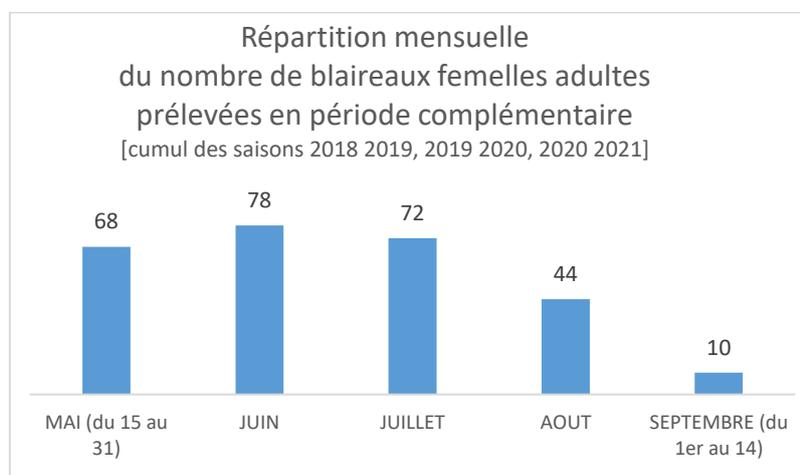
- Pour chaque femelle adulte capturée en période complémentaire si les allaites étaient fonctionnelles, c'est à dire de vérifier si ces femelles allaitaient toujours.

Ces données ont été fournies pour 3 saisons consécutives et par deux veneurs particulièrement actifs, pour un échantillon annuel d'environ 100 individus. Ces observations portent donc sur 309 individus, répartis sur 40 communes en moyenne (42/37/41) chaque saison. Ce qui est largement suffisant pour avoir une vision fiable de la situation départementale.

	Nombre total de femelles adultes capturées	Nombre de femelles capturées en période complémentaire	Nombre de femelles allaitantes
2018/2019	98	87 (89%)	0
2019/2020	116	105 (90%)	0
2020/2021	95	84 (88%)	0
Total	309	276 (89%)	0

En moyenne 89 % des femelles adultes sont capturées en période complémentaire de chasse (à partir du 15 mai) et aucune n'avait d'allaitement fonctionnelle.

En Morbihan l'allaitement est donc terminé quand la période de chasse complémentaire commence.



Ces données récentes récoltées dans le Morbihan sont en l'état actuel des connaissances sans égal aujourd'hui. Elles contredisent les allégations énoncées lors de la consultation publique (paragraphe 1e la période complémentaire fragilise l'espèce, *Synthèse des propositions et observations du public, DDTM56, 2021*) qui énonce que « La période d'allaitement des blaireautins s'étale au-delà du 15 mai... ». En effet, en Morbihan et de façon mesurée sur le terrain, aucune femelle adulte n'est allaitante en mai, en juin et de surcroît en juillet août et septembre.

De plus, des analyses précises ont été menées sur des blaireautins prélevés à la chasse dès le début de la période complémentaires l'année dernière (du 15 mai à début juin 2023) : l'objectif étant de confirmer ou non la présence de lait dans leur contenu stomacal.

A l'échelle nationale, 443 blaireaux ont été collectés et analysés, provenant de 20 départements différents (03 / 08 / 10 / 18 / 22 / 27 / 28 / 29 / 35 / 37 / 42 / 44 / 45 / 49 / 52 / 53 / 56 / 63 / 69 / 85).

Sur ces 443 blaireautins, lors de l'analyse visuelle, **une vingtaine ressort avec la présence d'une bouillie blanchâtre dans l'estomac** pouvant s'apparenter à du lait. Pour confirmer (ou non) la présence de lait, un **test biochimique complémentaire a été réalisé** sur tous les estomacs concernés pour affirmer ou non la présence de protéine de lait dans cette bouillie blanchâtre.

Ces analyses complémentaires ont au final été effectuées sur 49 blaireaux à l'échelle nationale dont 4 blaireaux en provenance du Morbihan.

Les résultats de ces 4 analyses pour le Morbihan montrent que les **protéines de lait ont été « détectées » mais qu'elles ne sont « pas quantifiables »**. Cela veut dire que les outils du laboratoire confirment une **trace de protéines de lait** dans les contenus stomacaux, mais dans des **proportions tellement faibles qu'elles n'arrivent pas à les peser**. Ces échantillons se situent entre la limite de détection (0,7 mg/kg) et la limite de quantification (2,5 mg/kg) des machines.

A l'échelle nationale, aucun échantillon sur les 49 fournis ne dépasse la limite de quantification.

Le laboratoire a employé un **test ELISA**, normalement utilisé pour la détection de protéines de lait dans le cadre d'**allergies alimentaires, test pour lequel la détection de la moindre trace est cruciale**. Ainsi, même les concentrations les plus infimes, allant de 0,75 jusqu'à 2.5 mg/kg, soit 0,0025 g/kg, c'est-à-dire une quantité presque imperceptible, sont détectées. Il est important de souligner que, dans notre contexte, ces résultats révèlent uniquement la présence de traces extrêmement minimes de lait, soulignant ainsi l'extrême sensibilité et précision de notre méthode de détection. **Les traces infimes de lait détectées suggèrent fortement qu'elles sont les résidus du processus de sevrage**. Ces concentrations quasi négligeables, atteignant au maximum 2.5 mg/kg, **témoignent du passage graduel des jeunes blaireaux d'une alimentation lactée à une alimentation solide**. Ce phénomène naturel de transition alimentaire est ainsi capturé par notre analyse.

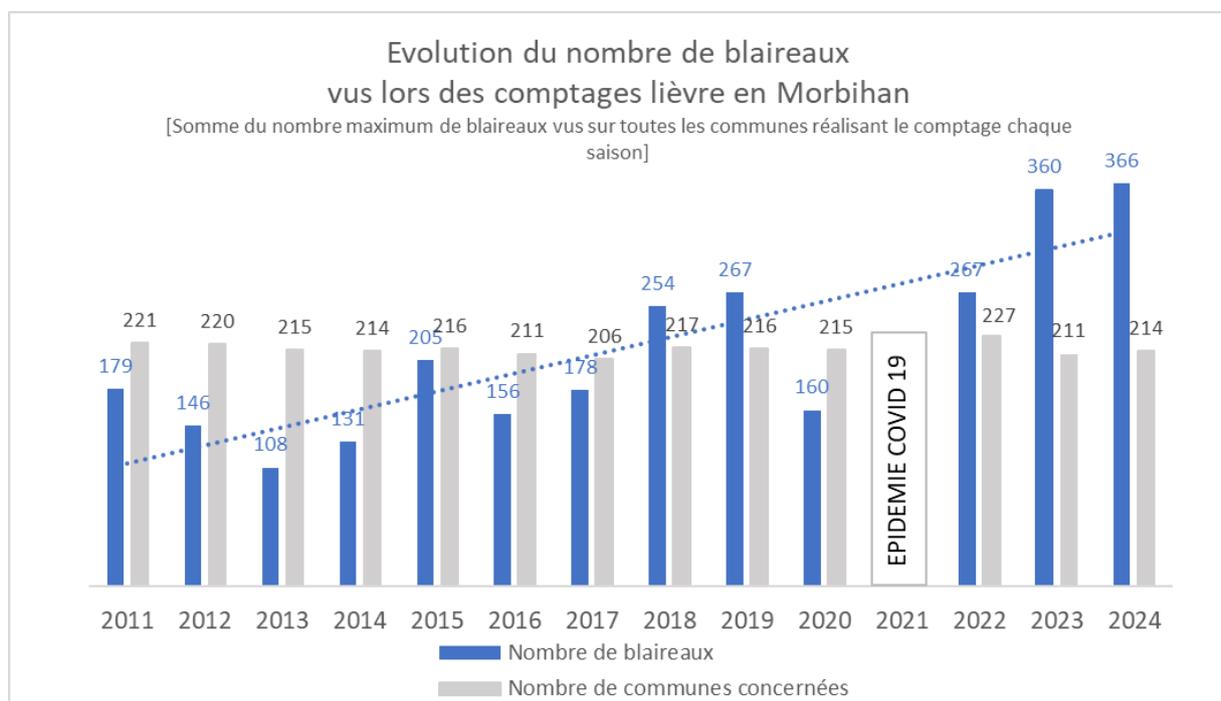
A noter également que les dents de lait des jeunes blaireaux sortent entre la 4ème et la 6ème semaine. Les premières dents permanentes, les incisives, pointent à partir de la 10e semaine et les dents adultes se mettent alors en place, pendant les 6 semaines qui suivent. La poussée d'une dent de lait chez un jeune blaireau est une étape douloureuse comme pour tous les mammifères. Cela va donc participer au déclenchement du sevrage puisque la mère ressent une douleur vive lors de la tétée. Dès la 4ème semaine, les jeunes blaireaux peuvent donc commencer à manger des aliments solides car la mère va régurgiter des aliments à demi digérés pour pallier la tétée.

2- COMPTAGES NOCTURNES DE BLAIREAUX

Les blaireaux peuvent être observés lors des comptages réalisés dans le cadre du suivi des lièvres. Ces comptages sont réalisés chaque hiver, sur environ 80 % des communes du Morbihan. Les comptages sont standardisés et donc reproduits chaque année de la même façon, ce qui assure la fiabilité et la comparaison dans le temps des observations.

En l'absence de méthodologie validée, nous considérons que l'utilisation de ces comptages est actuellement en Morbihan la seule source fiable et objective de suivi de populations, permettant d'évaluer son évolution dans le temps.

Le graphique ci-dessous illustre la somme du nombre maximum de blaireaux observés chaque année (parmi les 3 sorties effectuées). L'année 2021 manque car la crise sanitaire liée à la COVID 19 a empêché la réalisation des comptages de lièvres. La tendance est nettement à la hausse de 2011 à 2024.



Ces observations ont été réalisées sur 217 communes différentes (en moyenne de 2011 à 2022) chaque année, c'est-à-dire toutes celles réalisant un comptage de lièvres. Même si la méthode n'est pas spécifique au blaireau, la tendance graphique est nette.

Les blaireaux sont de plus en plus fréquemment observés lors des comptages nocturnes.

3. ENQUETE « TERRIERS DE BLAIREAUX »

Méthode :

La Fédération des chasseurs a réalisé une enquête « terriers de blaireaux » en se basant sur le questionnaire que le GMB transmet à ses adhérents. L'enquête de la Fédération des chasseurs comporte également une cartographie (papier ou numérisée) pour localiser le plus précisément possible la garenne.

L'enquête a été envoyée le 30 juin 2021 à l'ensemble des adhérents de la Fédération des chasseurs. Deux relances ont été réalisées le 24 septembre et le 21 décembre 2021.

De nombreux contacts téléphoniques ont permis également de préciser aux destinataires que le questionnaire et la cartographie étaient attendus.

Cette enquête va se poursuivre pour obtenir des réponses sur l'ensemble des communes du Morbihan.

Résultats :

Le tableau ci-dessous synthétisent les résultats de l'enquête menée par la Fédération des chasseurs auprès de ses adhérents.

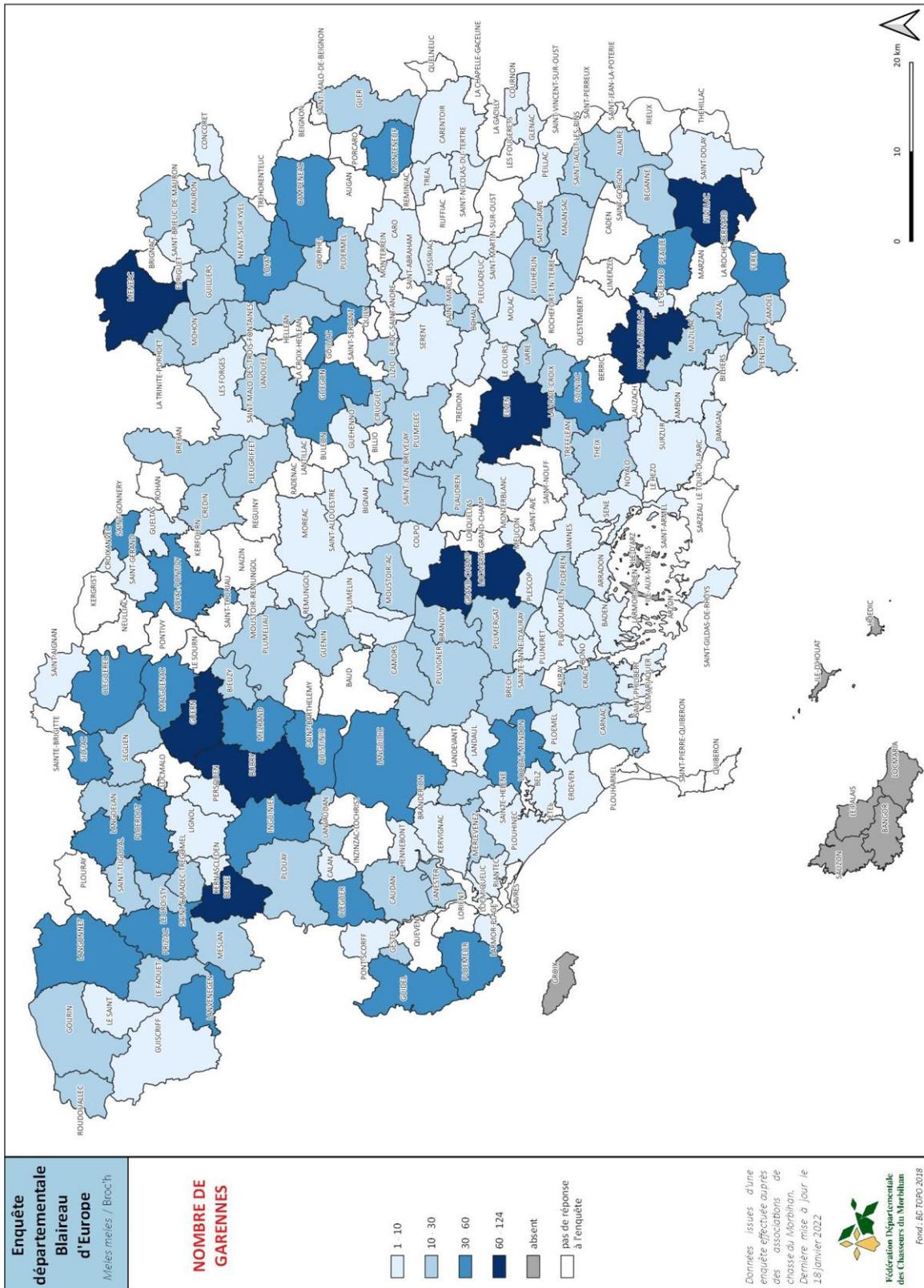
<i>Enquête réalisée entre juillet et décembre 2021</i>	
Nombre d'adhérents de la Fédération des chasseurs	798
Nombre d'enquêtes envoyées	798
Nombre d'enquêtes retournées (au 18 janvier 2022)	293
Taux de retour	37%
Taux de retour des associations communales	69%
Nombre de terriers recensés	3358
Nombre de gueules actives recensées	2047
Nombre de communes avec au minimum 1 terrier	178

Un peu plus d'un tiers de nos adhérents ont répondu (au 18 janvier 2022) à l'enquête « terriers de blaireau » mais déjà 178 communes sont concernées par la présence d'un terrier au minimum comme le montre la carte ci-dessous.

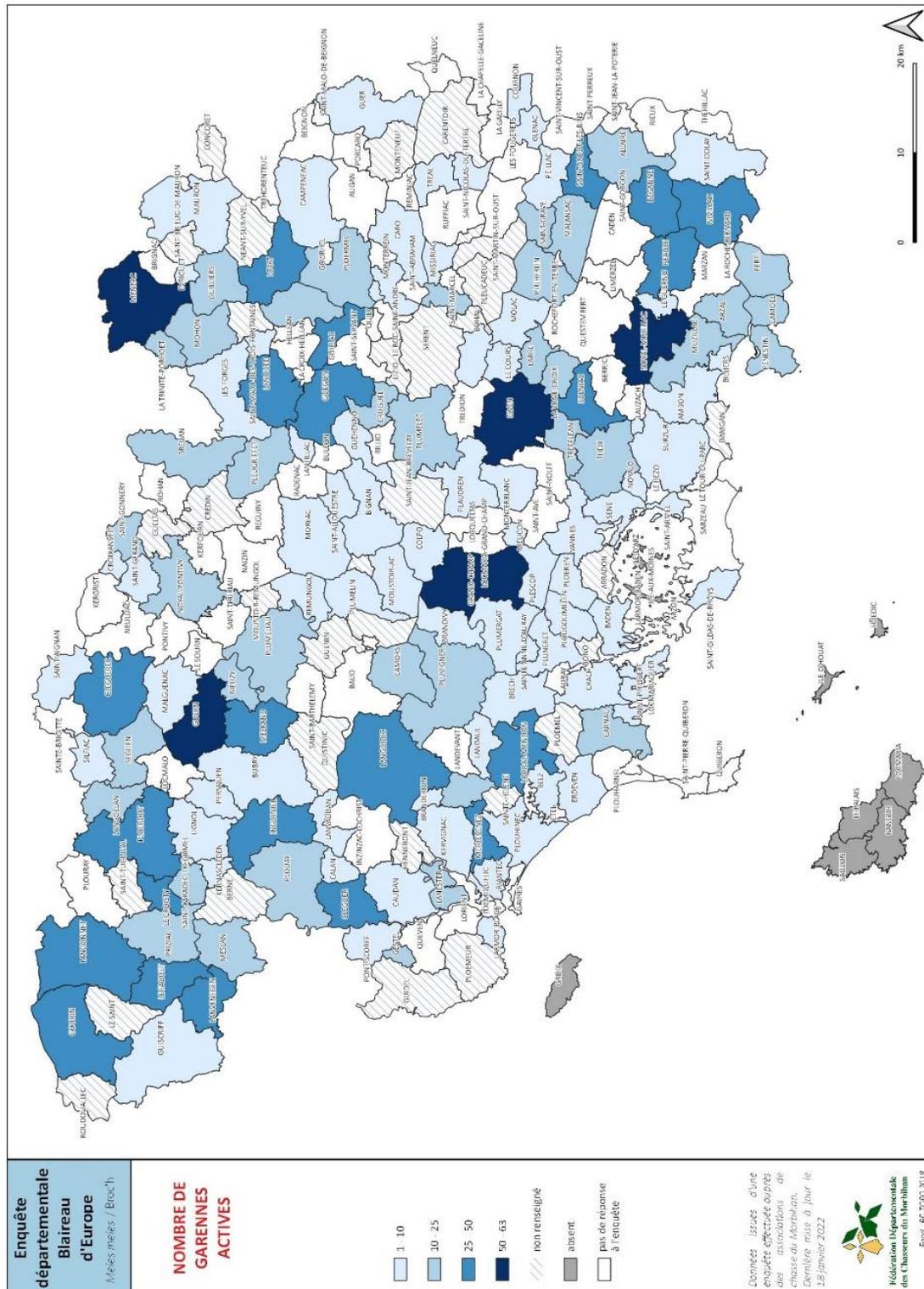
3358 terriers ont été recensés. En l'état des réponses, certaines grandes communes peuvent compter une cinquantaine de garennes voire plus, comme Elven, Guern, Ménéac, Noyal Muzillac, Grand-Champ, Bubry ou encore Berné.

Les gueules actives ont été également identifiées. Elles sont le témoin de l'occupation du terrier au moment de l'enquête. 2047 terriers avec des gueules actives ont ainsi été répertoriés, soit 2047 terriers occupés durant l'été 2021.

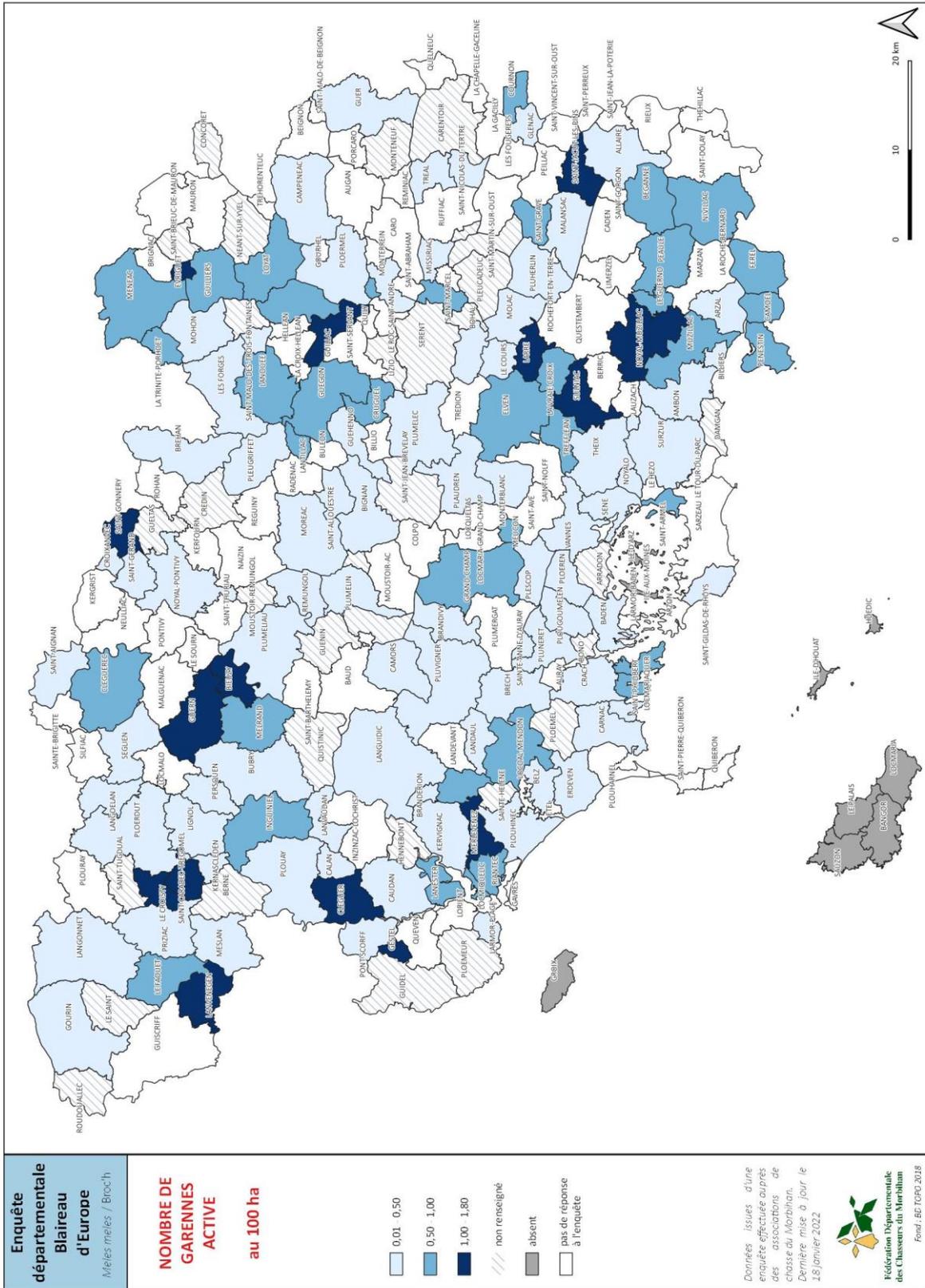
La carte ci-dessous illustre la répartition dans le Morbihan des 3358 terriers recensés durant l'été - automne 2021. Cette carte est provisoire car les communes « sans données » seront relancées pour compléter la représentation cartographique. On peut noter la présence des garennes sur tout le département.



La carte ci-dessous représente les terriers actifs. Cette carte sera également complétée pour faire figurer les données manquantes des communes n'ayant pas répondu à l'enquête, mais aussi pour celle n'ayant pas préciser les garennes actives parmi les terriers recensés. On peut noter la présence du blaireau sur tout le département.



Cette dernière carte ci-dessous illustre le nombre de terriers pour 100 hectares, ce qui permet de comparer les communes entre elles quel que soit la superficie des communes.



Ce travail reste à compléter car de nombreux adhérents n'ont pas encore répondu et certaines enquêtes nécessitent des précisions. Pour rappel, il a commencé seulement au 1^{er} juillet 2021. La Fédération des chasseurs du Finistère a mis plusieurs années pour réaliser un recensement des terriers de blaireaux sur l'ensemble de son département.

Mais ce travail complète très largement les données du Groupe mammalogique breton (GMB) que l'on peut trouver en janvier 2022 sur leur site internet (voir ci-dessous), sur lequel on peut lire que 900 terriers de blaireaux sont inventoriés en février 2017 sur les 5 départements de la Bretagne historique... et 400 gueules actives (toujours sur les cinq départements). Aucune donnée plus récente n'est actuellement disponible malgré le courrier de sollicitation de la DDTM du 28 juillet 2021.



Nous connaître ▾ Nos actions ▾ Nous aider ▾ Actualité ▾ Agenda ▾ Les Mammifères en Bretagne ▾ Médiathèque ▾ Nc

Suivi des terriers de Blaireau | GMB

This event does not have a location selected.

Date / Heure

Date(s) - 04 mars 2017

Toute la journée

Depuis 2008, le Groupe Mammalogique Breton a lancé un recensement des terriers de Blaireau et propose un suivi de ces terriers à effectuer lors du premier week-end de mars. Ce suivi consiste à contrôler l'occupation effective du terrier par l'espèce et à dénombrer le nombre de gueules actives. Ainsi, comme chaque année nous vous invitons, anciens ou nouveaux prospecteurs bretons, à décrire les terriers de blaireaux que vous connaissez autour de chez vous, et nous faire parvenir ensuite les données.

En février 2017, nous arrivons à près de 900 localisations relatives à des terriers de blaireaux sur les 5 départements (voir carte). Près de 400 de ces terriers ont déjà fait l'objet d'au moins un dénombrement des gueules actives. Si vous souhaitez prendre des comptages de terriers en charge, près de chez vous, n'hésitez pas à nous demander ce que nous avons comme informations sur votre commune ou celles des alentours.

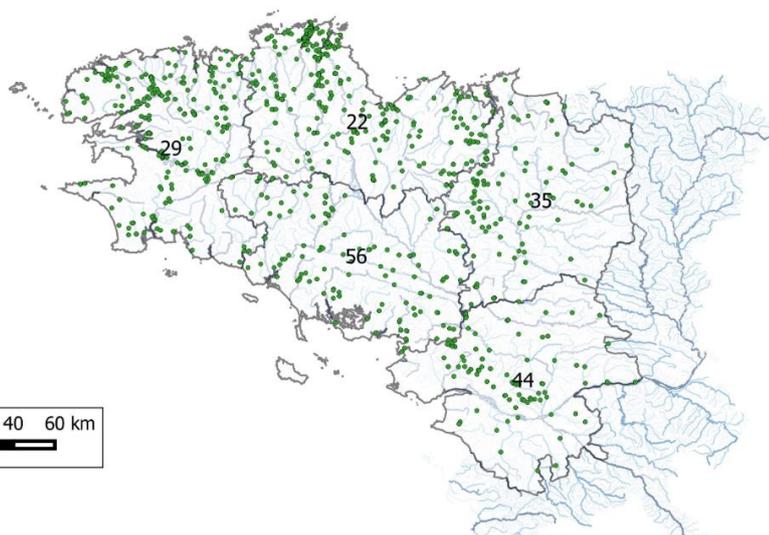
Voici un lien pour télécharger la fiche de recensement des terriers: http://gmb.bzh/wp-content/uploads/2017/02/Fiche_Terrier_Blaireau.doc

Nous avons plus que jamais besoin d'un maximum de personnes motivées pour décrire, et suivre sur plusieurs années, l'évolution de « sa blaireautière ». Alors, n'attendez plus, tous à nos carnets de terrain !

Ce n'est pas grave si vos comptages sont réalisés le week-end suivant, c'est toujours intéressant !

Pour recevoir la carte des terriers connus dans votre secteur, [contact](#).

Localisation des terriers de blaireau connus



Source: BD Carto IGN 2010; GMB/ Réalisation: Nicolas CHENAVAL. 31/01/2018

4. DEPREDATIONS EN MORBIHAN

Mammifère « *omnivore opportuniste, le blaireau recherche dans les prairies permanentes lombrics (part déterminante de sa nourriture), insectes, mollusques et amphibiens, le long des haies en sous-bois, couvains d'hyménoptères, couvées, lapereaux, bulbes...* » (Atlas des mammifères de Bretagne, GMB, 2015). « *Les dégâts sont souvent modestes sur les céréales au stade laiteux et les ensilages de maïs...* ».

Quand on chiffre les estimations de dégâts reçues annuellement, les montants calculés donnent une vision nettement différente.

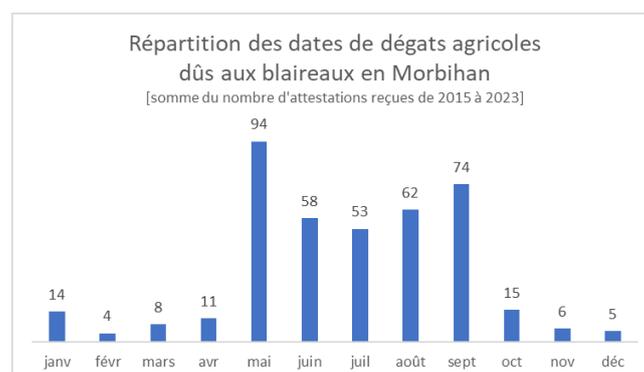
	Nombre de dossier dégâts déposés	Somme de Surface détruite déclarée (en ha)	Somme de Montant détruit déclaré (en €)
2015	4	4,00	3 750
2016	64	48,76	11 888
2017	36	12,66	6 071
2018	89	32,28	31 654
2019	64	52,80	22 564
2020	34	10,79	7 625
2021	59	101,83	28 655
2022	35	36,344	14 810
2023	24	7,65	5 350

Les années 2020 et 2021 ont été réévaluées en tenant compte des déclarations réalisées sur l'application informatique (Doodle) dédiée aux agriculteurs.

83.1% des attestations (n= 410 de 2015 à 2023) proviennent du monde agricole mais seulement 50 % de ces attestations contiennent une évaluation de la perte financière subie. Les pertes financières des agriculteurs sont donc très probablement beaucoup plus importantes que ce qui a été déclaré.

Ces dégâts ne donnent lieu à aucune indemnisation, cela sous-évalue largement la réalité des problèmes.

De plus, les dégâts agricoles réalisés par le blaireau se concentrent entre mai et septembre, représentant 84 % des déclarations annuelles. La période de chasse complémentaire s'avère être indispensable pour limiter ces dégâts et c'est la seule alternative aujourd'hui proposée au monde agricole.



« La sécurité publique peut imposer leur destruction sous les voies ferrées, routes, digues... » (Atlas des mammifères de Bretagne, GMB, 2015). L'impact des galeries sur les voies ferrées, routes ou digues peut être ponctuellement très important.

La sécurité du public a été menacée en 2022. 3 retours sur les emprises ferroviaires ont été portées à la connaissance de la fédération des chasseurs et de la DDTM du Morbihan. Il s'agit de garennes de blaireau sur les communes de La Vraie Croix, Pluneret et Brech.

RESUME

Les indicateurs de la population de blaireaux sont les suivants :

- Les prélèvements sont stables.
- La répartition géographique est importante et stable.
- Le sex-ratio des prélèvements est équilibré et stable.
- Aucune femelle adulte n'est allaitante en mai.
- L'analyse des contenus stomacaux des blaireautins (prélevés du 15 mai à début juin 2023)
- Les observations de blaireau lors des comptage lièvre sont en augmentation.
- 3358 terriers sont recensés dont 2047 sont fréquentés.

Les dégâts sont importants :

- 82.6 % concernent le monde agricole.
- Les pertes financières sont largement sous-évaluées mais sont en moyenne de 15 900€ / an.
- La sécurité publique peut ponctuellement être menacée.
- La période complémentaire de chasse se superpose à la période des dégâts agricoles car elle répond à cette problématique de terrain.

CONCLUSION

La population de blaireaux en Morbihan se porte bien.

La période complémentaire de chasse ne remet pas en cause la conservation de la population.

La vènerie sous terre, telle qu'elle est pratiquée actuellement en Morbihan, ne porte donc pas atteinte à la conservation de l'espèce.

La vènerie sous terre est par ailleurs la seule pratique de chasse permettant d'intervenir car la vie nocturne du blaireau en rend quasi impossible sa chasse à tir de jour.

La période complémentaire de chasse est la seule alternative opérationnelle pour limiter les dégâts agricoles.

Il n'est pas de bonne administration de ne pas apporter aux agriculteurs une solution technique réglementaire pour faire face à des situations de crise prévisibles.